

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Que va devenir la maison Schacher ?

Une pétition circule sur les réseaux sociaux concernant l'avenir de la maison Schacher. La Ville de Meudon souhaite porter à la connaissance des Meudonnais et des pétitionnaires la réalité juridique de la situation.

#### Quelle est cette maison ?

La maison Schacher, au 11bis rue des Capucins, a été construite par l'industriel Charles Schacher (1806-1883). Cette demeure, de style Napoléon III, fut ensuite la maison et l'atelier d'Albert de Jaeger, sculpteur et médailleur de renommée internationale, lauréat du grand prix de Rome.

#### Est-elle protégée par le Plan local d'urbanisme ?

**OUI.** En 2010, avec la volonté de préserver et mettre en valeur cette demeure, la Ville de Meudon et l'architecte des bâtiments de France (A.B.F.) l'ont faite inscrire dans le plan local d'urbanisme : Immeubles à protéger et à mettre en valeur, et prescriptions de nature à assurer leur protection, au titre de l'article L.123-1-5 III 2° désormais codifié à l'article L.151-19 du code de l'urbanisme. La maison Schacher n'est ni classée, ni inscrite aux monuments historiques.

Les boiseries et décorations Louis XVI classées monument historique qui étaient situées à l'intérieur d'une petite maison en contrebas de la propriété, aujourd'hui démolie, ont été transférées à Paris sous le contrôle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

#### Des arbres remarquables seront-ils abattus ?

**NON.** Le jardin comporte trois arbres, recensés comme remarquables dans l'inventaire des Hauts-de-Seine : un cèdre de l'Himalaya, un cèdre du Liban et un séquoia géant de Californie. Ces derniers ont été probablement plantés au moment de la construction de la maison. Ces arbres en cœur d'îlot sont également repérés dans le PLU depuis 2010 et doivent être conservés.

#### Que fait le Maire de Meudon ?

Entre 2017 et 2018, la commune a pu empêcher plusieurs projets, notamment d'immeuble collectif sur la partie basse du terrain et la construction d'une maison sur la partie haute à immédiate proximité de la villa. En juin 2020, après l'avis de l'A.B.F, le Maire de Meudon a délivré un permis d'aménager pour quatre maisons individuelles, dans la partie basse de la propriété, sans impact sur la maison protégée, évitant ainsi une urbanisation trop importante et préservant les arbres en cœur d'îlots. Le permis d'aménager a reçu, comme les permis de construire, l'accord préalable de l'A.B.F.

Récemment, le Maire de Meudon a mis en demeure les propriétaires indivis de prendre toutes les dispositions pour sécuriser les lieux et préserver cette maison.

